



Conseil d'Administration

COMPTE-RENDU

17 décembre 2008

Ordre du jour

1. Approbation du procès verbal de la séance du 22 octobre 2008
2. Approbation du budget 2009 de l'Université
3. Décision budgétaire modificative n°3
- 3bis. Décision budgétaire modificative
4. Calendriers de l'année universitaire 2009-2010
5. Statuts des UFR
6. Réorganisation de la filière AES
7. Créations et modifications relatives aux enseignements et aux contrôles des connaissances
8. Dispositif de l'orientation active
9. Approbation des projets étudiants présentés au titre du F.S.D.I.E
10. Autorisation donnée au Président d'engager des actions en justice
11. Désignation de représentants de l'Université aux conseils de différents organismes et modalités.
12. Convention de partenariat entre l'Université et la Société Générale pour l'accueil et l'accompagnement des étudiants handicapés.
13. Convention entre l'Université et le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
14. Accord de coopération entre l'Université et l'Université de Nagoya (Japon) pour la mise en place d'un programme d'échange d'étudiants (annexe).
15. Renouvellement du protocole d'échange d'étudiantes et d'étudiants entre l'Université et l'Université Laval (Québec - Canada) (annexe).
16. Annexe à l'accord de coopération scientifique entre l'Université et l'Université de l'Etat de Rio de Janeiro (UERJ) (Brésil) (annexe).
17. Accord de coopération entre l'Université Panthéon-Assas et l'Université de Chicago Kent College of Law pour la mise en place d'un programme d'échange d'étudiants (annexe).

1. Approbation du procès verbal de la séance du 22 octobre 2008

Approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du budget 2009 de l'Université

Présentation par M. Croissant.

On constate une stabilité des ressources, un sursaut d'investissement et une stabilité des droits d'inscriptions. Le passage à l'autonomie nécessite que la section de fonctionnement soit équilibrée. Pour cela, le budget de 2009 fait préfigurer la réduction du déficit prévisionnel de 50%. On passe en 2009 à environ 500 000 - 600 000€. Le budget de l'informatique et de la gestion est augmenté pour mettre en place un système informatique global nécessaire à l'autonomie. Le budget consacré à l'immobilier augmente en raison des nouvelles charges de gestion des centres St Barbe et Guy Labrosse.

Le budget est adopté avec une voix contre UNeF.

3. Décision budgétaire modificative n°3

La certification des comptes est faite par un commissaire au compte.

Il s'agit ici de faire un audit externe sur la compatibilité patrimoniale, sur les chaînes de rémunération et sur l'évaluation des dépenses et des recettes. Il faut que la comptabilité corresponde aux préconisations d'un commissaire au compte.

Les étapes du passage à l'autonomie ne sont pas encore connues. Les résultats des audits lancés devraient se faire connaître fin décembre.

Avec la mise en place de la fondation établie lors du Conseil d'Administration du 10 octobre 2007 destinée à recueillir les dons des entreprises et des particuliers, de plus « *un cabinet extérieur se chargera d'évaluer les besoins et les projets en gestation au sein de l'université afin de définir un programme global, d'en tester l'attractivité auprès de donateurs potentiels et d'engager une campagne initiale de levée de fonds.* »

Avec cette fondation, il ne nous est plus possible de moduler les droits d'inscriptions qui représentent environ 10-15% des recettes (4 millions sur 20 millions en 2007).

Le Professeur Truchet fait remarquer que la réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008 et plus particulièrement concernant l'article 61-1 de la Constitution pourrait amener à soulever l'inconstitutionnalité des droits d'inscription. La loi de 1951 qui instaure les droits d'inscriptions serait contraire au Préambule de 1946. Dans la mesure où le droit d'inscription est sans rapport avec le coût du service rendu.

Point à éclaircir avec le Professeur Truchet.

3bis. Décision budgétaire modificative

Adopté

4. Calendriers de l'année universitaire 2009-2010

Le problème du manque des deux semaines de révision au 2nd semestre est soulevé, de même que la question d'allonger la période durant laquelle se déroulent les cours et ainsi d'élargir le calendrier mais cela n'est pas possible pour le moment en raison des travaux.

Certains professeurs font remarquer le format dépassé de 26 semaines contre 32. L'année interdirait une gestion intelligente des stages pour les étudiants.

Une proposition est faite pour débloquer des salles et des enseignants pour l'enseignement en DEA pour septembre et octobre.

Le calendrier est adopté.

5. Statuts des UFR

Mise à jour des statuts des UFR. Les étudiants se sont à l'unanimité abstenus afin de manifester leur mécontentement quant au manque de sollicitation faite au sujet des UFR.

6. Réorganisation de la filière AES

La réorganisation de la filière AES passe par la fermeture progressive des L1, L2 et L3 à Assas, L1 en 2009 puis L2 en 2010 et enfin L3 en 2011. Le M1 est maintenu à Assas. Celui ci fonctionne très bien comme le souligne de nombreux transferts d'autres universités vers ce master 1.

A Melun, on crée la L3 AES afin de compléter le cursus.

Pour ceux qui redoubleraient leur L1 à Assas, ils auraient le choix entre poursuivre en AES à Melun, ou aller en filière Eco-Gestion ou en Droit parcours progressif.

Pourquoi fermer la filière à Assas ? Elle ne fonctionne pas bien. Il y a 67% d'échec en première année contre 53% en droit. La réussite est meilleure à Melun, de plus, cette localisation est plus propice à l'insertion professionnelle.

La filière AES représente :

1 Professeur pour 17 étudiants en L1 contre 57 en Droit

1 Professeur pour 9 étudiants en L2 contre 30 en Droit

La réorganisation de la filière est adoptée avec une voix contre de l'UNeF, et 6 abstentions.



7. Créations et modifications relatives aux enseignements et aux contrôles des connaissances

Une modification relative au Collège de Droit consiste à prendre en compte les notes annuelles et permettre l'entrée dans ce programme à la fin de la 1^{ère} année et non plus à la fin du premier semestre dans le cas où l'entrée n'aurait pas été faite dès le début, et à condition que l'étudiant ait obtenu une moyenne supérieure à 13/20.

D'autres modifications relatives aux options du master de Philosophie et du Master de Droit des affaires sont également votées.

Adopté.

8. Dispositif de l'orientation active

Le dispositif de l'orientation active consiste en un test d'une dizaine de questions de logique auxquelles peuvent s'adjoindre des questions vocationnelles. Ce test donne une indication si la filière juridique semble correspondre ou non au profil de l'étudiant. Cette indication n'est en aucun cas sélective et si le choix est contraire à celui de l'étudiant, un rendez vous avec le CIO sera proposé.

9. Approbation des projets étudiants présentés au titre du F.S.D.I.E

Adopté.

10. Autorisation donnée au Président d'engager des actions en justice

Demande de poursuite contre une personne pour falsification de documents officiels de l'Université.

Adopté.

11. Désignation de représentants de l'Université aux conseils de différents organismes et modalités.

Adopté.

12. Convention de partenariat entre l'Université et la Société Générale pour l'accueil et l'accompagnement des étudiants handicapés.

Apport de 7000€.

Adopté.

~~**13. Convention entre l'Université et le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche**~~

14. Accord de coopération entre l'Université et l'Université de Nagoya (Japon) pour la mise en place d'un programme d'échange d'étudiants (annexe).

Adopté.

15. Renouvellement du protocole d'échange d'étudiantes et d'étudiants entre l'Université et l'Université Laval (Québec - Canada) (annexe).

Adopté.

16. Annexe à l'accord de coopération scientifique entre l'Université et l'Université de l'Etat de Rio de Janeiro (UERJ) (Brésil) (annexe).

Adopté.

17. Accord de coopération entre l'Université Panthéon-Assas et l'Université de Chicago Kent College of Law pour la mise en place d'un programme d'échange d'étudiants (annexe).

Mise en place d'un LLM.

Adopté.

